

Projet SAD

Soutenez A Distance les enfants de la Pédiatrie de Kimbondo

(R. D. Congo)

**Vous souscrivez un Soutien A Distance
avec le projet SAD et vous contribuez
à soutenir la Pédiatrie de Kimbondo**



**A.G.A.P.E. ONLUS – ASSOCIAZIONE GENITORI
ADOTTIVI PER L'ESTERO (ASSOCIATION
DES PARENTS ADOPTIFS POUR L'ÉTRANGER)
ET HUB FOR KIMBONDO, L'ASSOCIATION
DE DEUXIÈME NIVEAU DONT IL EST UN
MEMBRE FONDATEUR, ENSEMBLE POUR
LE PROJET SAD QUI PERMET D'AIDER LES
ENFANTS ET LES ADOLESCENTS DE LA
PÉDIATRIE DE KIMBONDO (R.D CONGO).**

On estime aujourd'hui que plus de 10.000 enfants sans famille errent dans le pays à la recherche de nourriture et de protection. Certains d'entre eux arrivent à la Fondation Pédiatrique de Kimbondo, dans la région de Mont Ngafula, à 30 km de Kinshasa, parce qu'ils savent y trouver toit, nourriture, soins médicaux et instruction. Actuellement il y a environ 500 enfants accueillis dans les pavillons de la Pédiatrie de Kimbondo. Malgré l'énorme charge de travail et les nombreuses difficultés on y accepte tous ceux qui en ont besoin, sans exclusion.

**AVEC LE PROJET SAD VOUS CONTRIBUEZ
À CONSTRUIRE UN AVENIR POUR CES ENFANTS.**





Comment mettre en place votre SAD?

Pour soutenir à distance les enfants et les adolescents de la Pédiatrie de Kimbondo (R.D. Congo) vous pouvez choisir de donner votre aide à l'une des maisons d'accueil (**SAD collectif**), ou vous référer à un enfant qui vous sera assigné en particulier (**SAD individuel**). Vous pouvez aussi décider de soutenir un jeune en contribuant au fonds institué pour les études supérieures, techniques, ou la formation professionnelle (**Projet opportunité**). Dans chacun des cas votre aide contribuera à soutenir la structure dans sa totalité, puisque les ressources disponibles sont divisées entre tous les bénéficiaires, comme dans une grande famille. Il s'agit d'un engagement pour un an qui prévoit le renouvellement automatique en absence d'annulation. Le soutien peut être interrompu, il suffit de signaler la décision à A.G.A.P.E. ONLUS.

Adhésion au SAD

Pour adhérer au projet et mettre en place un SAD, il suffit d'envoyer à A.G.A.P.E. la fiche d'adhésion que vous pouvez télécharger à partir du site www.agapeonlus.it, en précisant l'option choisie et vos coordonnées, et effectuer ensuite le paiement à votre convenance (tranche unique, mensuelle, semestrielle, etc.).



Il est également possible d'indiquer le choix de la structure que vous désirez soutenir:

Casa Patrick (code CP)
(avec possibilité de soutien individuel)

Néonatalogie (code NE)
(avec possibilité de soutien individuel)

Casa Betty (code CB)

Nzimbi (code NZ)

Foyer (code FO)



Quelle documentation recevra le donneur?

Après la mise en place du SAD, le donneur reçoit des informations complètes concernant la structure qu'il supporte et la photo de l'enfant ou des enfants de la maison choisie.

Ces données seront mises à jour au moins une fois par an.



Quel pourcentage est retenu sur le montant versé pour le SAD?

100% des fonds destinés aux projets SAD arrivent à destination.

Ceci est possible car A.G.A.P.E. ONLUS couvre ses propres coûts de gestion grâce aux cotisations versées par les membres, aux dons destinés à la couverture de frais spécifiques et à la contribution facultative de 10 €.





Quels sont les montants annuels pour le Soutien A Distance

1) Pour le SAD collectif on peut choisir un montant annuel libre en indiquant la somme dans la fiche d'adhésion (code COLL).

2) Le montant annuel pour un SAD individuel

est déterminé idéalement en divisant les frais de la structure par le nombre d'enfants qui y séjournent et correspond actuellement à 780 €.

- On peut choisir d'adhérer par une tranche annuelle globale ou par une partie de celle-ci. Dans le premier cas on soutient un enfant entièrement, y compris les frais pour le personnel qui l'assiste, par un montant de 780 € (CODE SAD1).

- Dans le second cas le soutien est partagé avec d'autres donateurs et offre 3 options:

- 130 € pour support médical et vestimentaire (code SAD2)

- 260 € pour support scolaire et alimentaire (code SAD3)

- 390 € pour soutien scolaire, alimentaire, médical et vestimentaire (code SAD4)

3) Pour contribuer à la formation scolaire d'un jeune (études supérieures, universitaires, professionnelles) on peut participer au **PROJET OPPORTUNITÉ** en versant un montant à partir de 100 € (code OPP).

Il est important d'indiquer et de respecter l'engagement annuel.

Une déduction des impôts est-elle possible ?

Cela dépend du pays. En Italie, l'AGAPE est inscrite à la liste des ONLUS (Organisation Non Lucrative d'Utilité Sociale), donc les contributions versées (à condition que les versements aient été effectués par banque ou compte postal) peuvent être déduites dans la déclaration d'impôts. Dans d'autres pays il est conseillé de vérifier le régime fiscal. AGAPE pourra délivrer, si nécessaire une déclaration spécifique.

> c/c postale n° 92603000 intestato ad A.G.A.P.E. ONLUS
IBAN IT88 D 07601 03200 000092603000

> c/c bancario n° 10351 – IBAN IT22 F 03083 03204 000000010351
BIC BLPIIT21 UBI BANCA PRIVATE INVESTMENT S.p.A.

> tramite PAY PAL